



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Essonne (91), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Emprunt sans garantie hypothécaire, pour un prix de 445 000 €.

Résultat de l'évaluation en date du dimanche 27 juillet 2025.

Emoluments du notaire	4 753 €
Emolument proportionnel de vente	3 953 € (dont 791 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	28 117 €
Droits d'enregistrement	28 117 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	445 €
Frais de publication de vente	445 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	951 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	951 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	34 900 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.84 % du prix d'acquisition dont 6.63 % destinés au Trésor Public.

